

## **Règlement intérieur Rando Trail de Noël**

### **1. Organisation, lieu, date et horaires :**

Organisation : Randonnée / Trail non chronométré & sans classement  
Parking / accueil Salle multi activités Christiane de CLAVIÈRES  
Avenue des Prades 15800 POLMINHAC  
Date : Dimanche 28 Décembre 2025.  
Horaire d'accueil : 11h30/12H40 Horaire transfert Château de PESTEILS : 12h45  
Départ Château de PESTEILS : 13h00 Gd parcours / 13H10 Pt parcours

### **2. Organisateur :**

« LNT Association » siégeant à Thiézac, organisateur de l'évènement trail « La Noctambule Thiézacoise » et présidée par Benjamin ESCALIERE, est à l'origine de cette manifestation.

### **3. Obligation pour les inscriptions :**

Randonneurs : inscription sur Klikego réalisée sans besoin de justificatif.

Traileurs : inscription sur Klikego réalisée sans besoin de justificatif.

Mineurs : inscription klikego + autorisation parentale

### **4. Les parcours et le ravitaillement :**

2 parcours balisés sont proposés.

**Parcours familial** conseillé à partir de 7/8 ans. Distance 6Km500 / D+ 250.

Nombre de ravitaillement : 1 (salle Christiane de CLAVIÈRES)

---

**Parcours sportif** conseillé pour marcheurs sportifs ou traileurs. Distance 15Km500 / D+ 430.

Nombre de ravitaillement : 2 (sur le parcours + salle Christiane de CLAVIÈRES)

**Attention passage d'un ruisseau : prévoir chaussures de recharge pour votre retour !**

---

Conseil de l'organisateur : dans votre sac, être muni d'une frontale de secours (surtout pour le grand parcours), d'une couverture de survie (en cas de blessure) et de quoi vous hydrater, et vous alimenter.

## **5. Animaux :**

Aucun animal ne sera accepté sur l'évènement, pour la sécurité de chaque participant.

## **6. Sécurité de l'organisation :**

L'organisateur, en raison du choix de l'évènement (non chronométré et sans classement) n'est pas dispensé de prendre des mesures de sécurité pour vous participants.

Lors de votre pointage sur le lieu d'accueil, il vous sera remis :

Un bracelet portant un numéro d'urgence.

Il vous permettant de contacter un bénévole référent de l'association qui évaluera votre besoin médical et effectuera le nécessaire.

En revanche, chaque participant, avec toutes les informations transmises dans ce règlement intérieur, doit être en capacité de faire une autoévaluation de sa condition physique et se sentir apte pour la réalisation du parcours choisi.

Les mineurs, n'ayant pas conscience de la difficulté et de la durée du parcours, seul les représentants légaux doivent par « bon sens » en faire l'évaluation.

Fin du règlement intérieur.

Rédigé le 11/12/2025, par Benjamin ESCALIERE

Président de LNT Association